

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DES FINANCES

**Arrêté du 7 Jomada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 fixant la composition de la commission des œuvres sociales de l'administration centrale de la direction générale des impôts.**

-----

Par arrêté du 7 Jomada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009, la commission des œuvres sociales de l'administration centrale de la direction générale des impôts est composée de sept (7) membres titulaires :

- M. Bensadi Abdelkader ;
- M. Hadj Ali Mohand Ouidir ;
- Melle. Moali Hayat ;
- M. Fergani Belkacem ;
- M. Chahta Mohamed Azzeddine ;
- M. Mehanek Idir ;
- M. Mahdi Abdennacer.

et de trois (3) membres suppléants :

- M. Khammal Abdelkader ;
- M. Rezki Younès ;
- Mme. Djaiou Naïma.

La commission des œuvres sociales élit un président ainsi qu'un vice-président qui seconde et remplace le président en cas d'empêchement.

Le durée du mandat des membres élus est de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

### MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

**Arrêté du 27 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 24 mars 2009 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'institut algérien de la normalisation.**

-----

Par arrêté du 27 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 24 mars 2009 sont nommés membres du conseil d'administration de l'institut algérien de la normalisation (IANOR), en application des dispositions des articles 11 et 13 du décret exécutif n° 98-69 du 24 Chaoual 1418 correspondant au 21 février 1998 portant création et statut de l'institut algérien de la normalisation, Mmes, Milles et MM. :

— Mohamed Hannache, représentant du ministre de l'industrie et de la promotion des investissements, président ;

— Abdelouahab Moulla, représentant du ministre de la défense nationale ;

— Toufik Seddiki, représentant du ministre des finances ;

— Kamel Saidi, représentant du ministre du commerce ;

— Amar Sadmi, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— Mohamed Bachir Ghanem, représentant du ministre de l'énergie et des mines ;

— Nadia Hattali, représentante du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

— Fatiha Benddine, représentante du ministre de l'agriculture et du développement rural ;

— Badis Sansal, représentant du ministre des travaux publics ;

— Salha Alaoui, représentante du ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat ;

— Mériem Slimani, représentante du ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication ;

— Djamel Dendani, représentant du ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

### MINISTERE DU COMMERCE

**Arrêté du 2 Jomada Ethania 1430 correspondant au 27 mai 2009 portant modification et mise à jour de la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce.**

-----

Le ministre du commerce,

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Jomada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 97-39 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 janvier 1997, modifié et complété, relatif à la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce, notamment son article 6 ;

Vu le décret exécutif n° 97-41 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 janvier 1997, modifié et complété, relatif aux conditions d'inscription au registre du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 02-453 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 fixant les attributions du ministre du commerce ;

**Arrête :**

Article. 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 97-39 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 janvier 1997, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de modifier et de mettre à jour la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce.

Art. 2. — La mise à jour de la nomenclature des activités économiques visée à l'article 1er ci-dessus est jointe en annexe de l'original du présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Joumada Ethania 1430 correspondant au 27 mai 2009.

Lachemi DJAABOUBE.

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU TOURISME**

**Arrêté du 2 Rabie Ethani 1430 correspondant au  
29 mars 2009 portant nomination des membres  
du conseil d'orientation du centre national de  
développement des ressources biologiques.**

Par arrêté du 2 Rabie Ethani 1430 correspondant au 29 mars 2009, sont nommés, en application des dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 02-371 du 6 Ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 portant création, organisation et fonctionnement du centre national du développement des ressources biologiques, membres du conseil d'orientation du centre national de développement des ressources biologiques, Mmes et MM. :

— Zerrouk Ahmed, représentant du ministre chargé de l'environnement, président ;

— Taleb Abdenmour, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;

— Haridi Ammar, représentant du ministre chargé des finances ;

— Chouaki Salah, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;

— Ben Boussetta Souad, représentante du ministre chargé de la pêche et des ressources halieutiques ;

— Zeddigha Badaoui, représentant du ministre chargé des transports ;

— Berkat Abdenacer, représentant du ministre chargé des ressources en eau ;

— Abdelguerfi Aïssa, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— Ramki Latifa, représentante du ministre chargé de l'éducation nationale ;

— Khelfat Kheireddine, représentant du ministre chargé de la santé ;

— Bahamid Habiba, représentante de la ministre chargée de la culture ;

— Merar El Hachemi, représentant du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la communication.

**MINISTERE DES TRANSPORTS**

**Arrêté interministériel du 7 Rabie Ethani 1430  
correspondant au 3 avril 2009 fixant les limites  
géographiques, les sièges et l'organigramme des  
circonscriptions maritimes des stations  
principales et des stations maritimes.**

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre des transports,

Le ministre de la pêche et des ressources halieutiques,

Vu le décret présidentiel n° 08-366 du 17 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 15 novembre 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 96-350 du 6 Joumada Ethania 1417 correspondant au 19 octobre 1996 relatif à l'administration maritime locale, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 21 avril 1997, modifié, fixant les limites géographiques, les sièges et l'organigramme des circonscriptions, des stations principales et des stations maritimes ;

**Arrêtent :**

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 4 (alinéa 1er) du décret exécutif n° 96-350 du 6 Joumada Ethania 1417 correspondant au 19 octobre 1996, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les limites géographiques, les sièges et l'organigramme des circonscriptions maritimes des stations principales et des stations maritimes.

Art. 2. — Les limites géographiques, les sièges des circonscriptions maritimes des stations principales et des stations maritimes sont fixés comme suit :